

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 01/2022

Séance du 18 février 2022 - 10h00

Adhésion à l'association RAMSAR

L'an deux mille vingt-deux, le 18 février à 10h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 10 février 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort ;
Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LEONARD, UNIMA.

En visio-conférence :

Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine

Membres excusés :

Jean PROU (pouvoir à Anne BRACHET), Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Rémi JUSTINIEN (pouvoir à J.M. GILARDEAU), Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BRUNET, Ville de Rochefort.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

L'association RAMSAR est régie par la loi de juillet 1901. Créée le 29/09/2011, son objet est le suivant (extrait des statuts) :

- Faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France et les approches préconisées par la convention ; encourager et d'accompagner l'inscription de nouveaux sites français ;
- Améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits ;
- Créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, l'expertise, la mise en valeur, l'animation, la gestion et la restauration du patrimoine des zones humides en lien avec les autres réseaux d'espaces protégés ;
- Être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs des zones humides en France et à l'international ;
- Promouvoir les sites Ramsar auprès de tous publics, des opérateurs socio-économiques et des collectivités.

Le Président propose l'adhésion du Forum des Marais Atlantiques à l'association RAMSAR pour l'année 2022. Le montant de la cotisation est fixé à 100 €.

Un membre du comité syndical doit être nommé pour représenter le Forum des Marais Atlantiques.

Décision du Comité Syndical

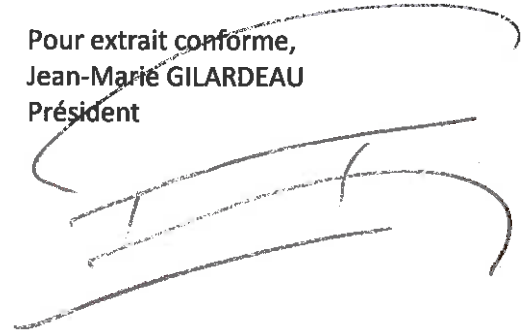
Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'adhérer à cet organisme ;
- De désigner Jean-Marie GILARDEAU en tant que titulaire et Margarita SOLA en tant que suppléante pour représenter le Forum des Marais Atlantiques auprès de l'association RAMSAR France ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Votes :
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022